



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000983

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Etaient présents :** Amagny : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzar MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard YOUNGON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Etaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GILLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRON

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Lancement du marché d'affrètement pour la desserte des communes périurbaines du Grand Besançon

## Lancement du marché d'affrètement pour la desserte des communes périurbaines du Grand Besançon

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et au PPIF 2010/2014 « Marchés affréteurs »	Montant prévu au PPIF (2010/2017) : 54 453 333 € HT Montant prévu au BP 2010 : 6 465 000 € HT Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 155 000 € HT sur année 2010</li><li>• 45 M€ HT sur la période</li></ul>
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

### Résumé :

Afin de garantir la continuité du service public de transport de voyageurs, il est proposé de renouveler le marché d'affrètement pour la desserte des communes périurbaines du Grand Besançon qui arrivera à échéance le 31 août 2010.

Le nouveau marché est estimé à environ 45 M€ HT sur 7 ans (1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2017), pour 1,5 à 2 M de Km de desserte annuelle en lignes régulières ou services à la demande. Ces estimations, réalisées sur la base de lignes GINKO périurbaines aux prestations modifiées (ex. : remplacement de lignes régulières par des services à la demande, simplification d'itinéraires, suppression de services peu fréquentés), seront affinées ligne à ligne dans le cadre du cahier des charges de la consultation. Compte tenu du montant estimé de cette prestation et de son objet, la consultation serait réalisée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Ce marché public s'inscrit dans le même contexte financier contraint que la DSP de transport public des lignes urbaines GINKO, actuellement en cours de renouvellement.

Aussi, les offres des candidats devront répondre à l'objectif d'une haute qualité de service, tout en permettant au Grand Besançon d'inscrire son réseau de transport GINKO dans des perspectives financières durables et tenables, à l'occasion de l'arrivée prochaine du TCSP.

### I. Préambule

Dans le cadre de la desserte des communes périurbaines de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, un marché d'affrètement auprès d'autocaristes privés a été signé en 2002, sur une durée de 5 ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007. 26 lignes périurbaines ont été créées, réparties en 4 secteurs géographiques.

Ce marché a ensuite été renouvelé pour une durée de 3 ans, afin de coïncider avec l'échéance de la DSP de transport public des lignes urbaines 2005-2010.

Afin d'assurer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, la desserte des 58 communes périurbaines du Grand Besançon et garantir ainsi la continuité du service public de transport de voyageurs, il est proposé de lancer une nouvelle consultation, conformément au nouveau Code des Marchés Publics.

### II. Un contexte contraint

Ce marché public s'inscrit dans le même contexte financier contraint que la DSP de transport public des lignes urbaines GINKO, actuellement en cours de renouvellement.

**L'offre de transport public proposée dans le cadre du cahier des charges de la consultation va consister en une remise en cause technique et financière de l'offre existante à ce jour sur les lignes périurbaines GINKO, notamment par une refonte profonde des services : remplacement de lignes régulières par des services à la demande, simplification d'itinéraires, suppression de services peu fréquentés, etc.**

Aussi, les offres des candidats devront répondre à l'objectif d'une haute qualité de service, tout en permettant au Grand Besançon d'inscrire son réseau de transport GINKO dans des perspectives financières durables et tenables, à l'occasion de l'arrivée prochaine du TCSP.

### **III. Objet et montant du marché**

Le présent marché concerne la prestation de service de transport public de voyageurs sur les 58 communes périurbaines de la CAGB : affrètement pour la desserte du Grand Besançon.

Il est composé de 5 lots séparés :

- lot n°1 - Ouest,
- lot n°2 - Nord,
- lot n°3 - Est,
- lot n°4 - Sud,
- lot n°5 - Services à la demande.

Le montant global du marché est estimé à environ 45 M€ HT sur 7 ans, (1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2017), pour 1,5 à 2 M de Km de desserte annuelle en lignes régulières ou services à la demande.

L'estimation par lot, pour la durée du marché, est la suivante :

- lot n°1 : environ 10 M€ HT,
- lot n°2 : environ 14 M€ HT,
- lot n°3 : environ 8 M€ HT,
- lot n°4 : environ 10 M€ HT,
- lot n°5 : environ 3 M€ HT,

Ces estimations, réalisées sur la base de lignes GINKO périurbaines aux prestations modifiées, seront affinées dans le cadre du cahier des charges de la consultation.

### **IV. Modalités de dévolution**

Pour chaque lot, dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

### **V. Forme et durée du marché**

Les différents circuits et lignes sont regroupés par secteurs géographiques de l'agglomération qui correspondent à des lots distincts, plus un lot dédié aux seuls services à la demande.

Il s'agira d'une dévolution des lots par marchés séparés. Chaque candidat pourra soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Le marché est passé pour une durée de 7 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2017 (fonctionnement en année scolaire).

### **VI. Mode de passation**

Au vu du montant estimé de cette prestation, la consultation est réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF :**

- **se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres pour l'affrètement du Grand Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché, dans la limite des crédits inscrits au budget.**

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009

Pour extrait conforme,

Le Président